



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur



22002574

gale,
al,

28 DEC. 2021

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0536 602 911**

Nom

(en entier) : **FONCIERE INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Fort d'Andoy 5 à 5100 Wierde**

Objet de l'acte : **Pouvoirs de signature et de délégation**

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration qui s'est tenue en date du 15 novembre 2021, il résulte que les décisions suivantes ont été prises :

a) Première résolution – Délégation des pouvoirs et de représentations :

Conformément aux dispositions statutaires, la société est valablement représentée dans tous les actes, y compris ceux où intervient un officier public ou un officier ministériel :

- Soit par deux administrateurs agissant conjointement ;
- Soit, dans les limites de la gestion journalière et des pouvoirs qui leur ont été conférés, par le ou les délégué(s) à cette gestion, agissant ensemble ou séparément.

Conformément aux statuts, ces signataires n'ont pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable du Conseil d'Administration.

La société est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux, dans les limites de leurs mandats.

Ainsi, sans préjudice des pouvoirs confiés à l'Administrateur-Délégué, et pour autant que ces matières ne ressortent pas déjà de la gestion journalière, le Conseil d'Administration confère au Président du conseil et également à l'Administrateur-délégué le pouvoir d'engager seul la société et de la représenter, avec pouvoir de délégation, pour toutes les matières énumérées ci-après indépendamment des montants.

En outre, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'entreprise, le Conseil d'Administration a souhaité conférer les délégations de pouvoirs et de représentation (ci-après « les Délégations ») qui suivent, sans préjudice des pouvoirs confiés au Président du Conseil d'Administration et à l'Administrateur-Délégué.

Les présentes Délégations annulent et remplacent les délégations concédées par le Conseil d'Administration en date du 14/10/2020, publiées au Moniteur belge du 24/11/2020 et lesquelles annulaient elles-mêmes celles concédées par le Conseil d'Administration en date du 01/07/2013, aux termes de l'acte constitutif de la société, publiées au Moniteur belge du 22/07/2013.

Délégations de pouvoirs et de représentation, spéciales et déterminées :

LA SOCIETE ANONYME FONCIERE INVEST EST VALABLEMENT ENGAGEE :

1. EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET/OU D'EXCLUSIVITÉ RELATIF À TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726);
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

2.EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT FONCIER, D'ACHAT IMMOBILIER, DE CONSTITUTION OU TRANSFERT DE DROITS RÉELS ET PERSONNELS PRINCIPAUX OU ACCESSOIRES RELATIFS À DES BIENS IMMEUBLES, TANT PAR OFFRE, OPTION OU CONTRAT SOUS SEING PRIVE QUE PAR ACTE AUTHENTIQUE, (SOUS RESERVE DU POINT 4 CI-APRES) :

a)Sous seing privé, d'une valeur supérieure à 5.000.000,00 € htva :

Conformément aux pouvoirs de représentation et de signature statutaires, sous la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, sans préjudice des pouvoirs confiés à l'Administrateur Délégué et au Président du Conseil d'Administration.

b)Sous seing privé, d'une valeur supérieure à 2.500.000,00 € htva et inférieure à 5.000.000,00 € htva :

Sous la signature conjointe d'un membre du Conseil d'Administration et de l'une des personnes suivantes :

- Un autre membre du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

c)Sous seing privé, d'une valeur supérieure à 750.000,00 € htva et inférieure à 2.500.000,00 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

d)Sous seing privé, d'une valeur inférieure ou égale à 750.000,00 € htva :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726);
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

e)Pour l'authentification des offres, options ou contrat sous seing privé objet de la présente rubrique, quel qu'en soit le montant :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOU.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726);
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

3.EN MATIERE DE VENTES ET/OU CESSIONS, TANT DE GRÉ À GRÉ QUE PAR ADJUDICATION PUBLIQUE, EN LA FORME AMIABLE OU JUDICIAIRE, SOUS SEING PRIVE OU PAR ACTE AUTHENTIQUE, INCLUANT L'ENSEMBLE DES FORMALITES NÉCESSAIRES OU UTILES EN DÉCOULANT, EN CE COMPRIS NOTAMMENT LES MAINLEVÉES DE PRIVILEGE ET/OU D'HYPOTHEQUE AINSI QUE LES DELEGATIONS DE SOMMES Y LIÉES, ET LA POSSIBILITE DE REQUÉRIR OU DISPENSER L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA DOCUMENTATION PATRIMONIALE DE PRENDRE INSCRIPTION D'OFFICE OU VISÉE PAR L'ARTICLE 36, AL 2 DE LA LOI HYPOTHÉCAIRE :

a) d'un montant supérieur à 1.500.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

b) d'un montant égal ou inférieur à 1.500.000 € htva :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

c) faculté de subdélégations pour les offres, réservations et compromis de vente

Les pouvoirs prévus dans les listes ci-dessus sous a) et b) s'entendent avec faculté de subdélégations spéciales aux délégués commerciaux, en ce qui concerne la signature de toutes offres, réservations et compromis de vente.

4.EN MATIÈRE (I) D'ACTES DE DIVISION, (II) D'ACTES DE DEPÔT DE PERMIS, (III) D'ACTES DE BASE, (IV) D'ACTES RELATIFS A DES SERVITUDES, (V) ACTE DE RENONCIATION AU DROIT D'ACCESSION À TITRE GRATUIT ENTRE LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE INVEST, LA SOCIÉTÉ ANONYME CŒUR DE VILLE ET/OU LA SOCIÉTÉ ANONYME THOMAS ET PIRON BÂTIMENT (ET/OU TOUTES LES SOCIÉTÉS Y LIÉES ET/OU TOUTES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME TP HOLDING) :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

5.EN MATIÈRE DE CONTRATS DE SOCIÉTÉ SIMPLE (ANC. SOCIÉTÉ MOMENTANÉE OU SOCIÉTÉ INTERNE) ET AUTRES CONVENTIONS DE COLLABORATION OU DE PARTENARIAT RELATIFS À DES ENGAGEMENTS FONCIERS, D'UN MONTANT TOTAL ÉGAL OU INFÉRIEUR À 10.000.000 € HTVA :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

6. EN MATIÈRE DE CONSTITUTION DE SPV ET D'ACQUISITION DE SPV ET/OU TOUTE SOCIÉTÉ :

a) Constitution de SPV :

Sous la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué ou du Président du Conseil d'administration et de l'une des personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

b) Acquisition de SPV et/ou de société :

Conformément aux pouvoirs de représentation et de signature statutaires, sous la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, sans préjudice des pouvoirs confiés à l'Administrateur Délégué et au Président du Conseil d'Administration.

7. EN MATIÈRE D'INTRODUCTION DE DÉCLARATIONS DE CRÉANCES LORS DE FAILLITES, LIQUIDATIONS OU AUTRES PROCÉDURES D'INSOLVABILITÉ :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- La SARL ESA23 (RCS B205580).

8. EN MATIÈRE DE FACTURES, DÉCLARATIONS DE CRÉANCES ET NOTES DE CREDIT, DANS LES MARCHÉS PRIVÉS ET PUBLICS :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

9. EN MATIÈRE DE CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL EMPLOYÉ (EN CE COMPRIS LES CADRES) (ENGAGEMENT ET LICENCIEMENT) :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- Monsieur Guillaume FRENNET.

10. EN MATIÈRE DE LITIGES, RECOURS, REQUÊTES, RÉCLAMATIONS, INTERVENTIONS OU AUTRES, À INTRODUIRE DEVANT LES SERVICES ADMINISTRATIFS OU LES JURIDICTIONS TANT JUDICIAIRES QU'ADMINISTRATIVES, EN CE COMPRIS LA CONSULTATION DE TOUT DOSSIER :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- La SARL ESA23 (RCS B205580).

11. EN MATIÈRE DE TRANSACTIONS ET AUTRES ARRANGEMENTS AMIABLES :

a) d'une valeur égale ou inférieure à 500.000,00 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

b) d'une valeur égale ou inférieure à 50.000 € htva :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

12. EN MATIÈRE D'ASSURANCES AINSI QU'EN CE QUI CONCERNE LES QUITTANCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;

Avec faculté de subdélégations spéciales à la SRL TP GESTION (BCE 0459.561.551) et/ou à la SA TP HOLDING (BCE 0436.144.563).

13. EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET/OU DE PEB, EN CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES (TANT À L'INTRODUCTION QU'EN COURS D'INSTRUCTION), EN CE COMPRIS TOUTES LES FORMALITÉS NÉCESSAIRES Y RELATIVES (PROCÉDURE PEB, FORMALITÉS CADASTRALES, PLAN DE GEOMÈTRE, PLAN D'ARCHITECTE, ET TOUT AUTRE DOCUMENT, ETC.) AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS CONCERNÉES, EN CE COMPRIS VIA L'INTRODUCTION DE DEMANDES/FORMULAIRES EN LIGNE :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408) ;
- Monsieur Axel DEFLANDRE ;
- Les gestionnaires « Développement » ;
- Les coordinateurs « Etudes ».

14. EN MATIÈRE D'ACCEPTATION D'OFFRES D'INTERCOMMUNALES/RÉGIES ET DE BAUX EMPHYTEOTIQUES/ VENTES/ CESSIONS EN FAVEUR D'INTERCOMMUNALES/RÉGIES :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- Monsieur Antoine DAVID ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;
- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726) ;
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408) ;
- Monsieur Axel DEFLANDRE.

15. EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONSTITUANTES, ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DES COPROPRIÉTAIRES, EN CE COMPRIS L'ACCOMPLISSEMENT DE TOUTES LES FORMALITÉS Y LIÉES POUR ORGANISER ET/OU PARTICIPER AUXDITES ASSEMBLÉES :

Sous la signature exclusive d'une personne parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;

Avec faculté de subdélégations spéciales aux gestionnaires développement du terrain concerné.

16. EN MATIÈRE DE LIGNES DE CREDIT POUR LES SPV :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY ;

Avec faculté de subdélégations spéciales à la SRL TP GESTION (BCE 0459.561.551) et/ou à la SA TP HOLDING (BCE 0436.144.563).

17. EN MATIÈRE DE CONCESSIONS DE PRETS PAR LA SOCIÉTÉ :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

18. EN MATIÈRE D'INSCRIPTIONS ET DE MANDATS HYPOTHECAIRES (SOUS RESERVE DU POINT 3 CI-DEVANT) :

a) grevant la société :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

b) Au profit de la société :

Sous la signature conjointe de 2 personnes parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916) ;
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;

Réservé
au
Moniteur
belge



- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Ou sous la signature conjointe de l'une des personnes reprises dans la liste ci-dessus et de l'une des personnes suivantes :

- Monsieur Benoît BRUTSAERT ;
- La SRL CONSEAL (BCE 0766.343.550) ;
- La SRL CoProGest (BCE 0766.384.726);
- La S(P)RL AUXILIANS (BCE 0652.867.408).

* * *

L'ensemble de ces délégations comportent le pouvoir de signer la correspondance relative aux matières susmentionnées.

Ces délégations sont également valables en cas de signature électronique.

Sauf cas particuliers visés dans les rubriques ci-avant et sauf l'exception reprise ci-après, ces délégations ne peuvent être sous-déleguées, sans préjudice des pouvoirs confiés au Président du Conseil d'Administration et à l'Administrateur-Délégué.

Par exception, une subdélégation de pouvoirs peut être consentie à tous collaborateurs de notaires établis en Belgique pour permettre la passation d'actes notariés à distance sous forme dématérialisée conformément à l'article 18quinquies de la loi du 25 ventôse an XI relative au notariat, par 2 personnes agissant conjointement parmi les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration ;
- La SRL J.POLUS (BCE 0726.576.916);
- La SRL AVIMORE (BCE 0843.835.662) ;
- Madame Elodie VANTOMME ;
- Madame Laurence RENOUY.

Cette subdélégation spéciale pourra être octroyée, aussi bien par une procuration digitale reçue sous forme électronique à distance que matériellement en l'étude et par le notaire choisi par la société.

Les présentes délégations prennent effet à dater du lendemain du présent Conseil d'Administration.
La résolution est prise à l'unanimité.

b)Deuxième résolution – Pouvoirs à conférer :

Le conseil donne tous pouvoirs à Madame Laurence RENOUY ou Madame Elodie VANTOMME ou Monsieur Michel CLAES, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et notamment afin de procéder au dépôt du présent procès-verbal au greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et faire tout ce qui est nécessaire afin d'assurer la mention de ce dépôt aux Annexes du Moniteur belge conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations et afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

La résolution est prise à l'unanimité.

SRL SMAPIC
Représentée par Aubry Lefebvre
Administrateur

Monsieur Edouard Herinckx
Administrateur